

Bordeaux, le 14 février 2023

MESSAGE AUX INSTITUTIONNELS

Pollution atmosphérique -----

FIN DE L'ÉPISODE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Au regard des informations transmises par l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air (ATMO Nouvelle-Aquitaine), l'épisode de pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10) est terminé sur le département de la Gironde.

Les mesures décidées par arrêté préfectoral du 10 février 2023 et les recommandations comportementales diffusées par le Préfet de la Gironde en lien avec cet épisode de pollution ne sont plus actives sur l'ensemble du département à compter de ce jour à 12h00.

L'état de la qualité de l'air est disponible sur le site : <http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>

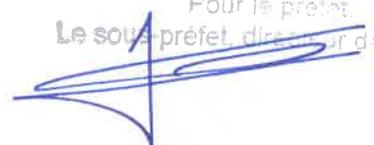
Contact :

Pour en savoir plus sur :

- **les niveaux de pollution : ATMO Nouvelle Aquitaine – 09 84 200 100**
- **la procédure d'alerte : Préfecture de la Gironde : CRPSIC Forum 05 56 90 60 69**

LE PRÉFET,

Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Justin BABILOTTE